



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique forestière

Question écrite n° 31192

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche concernant le rapport de M. Bianco : « La Filière bois, une chance pour la France », et en particulier des arbitrages budgétaires, dont il est fait état. Il lui demande quelles orientations le Gouvernement entend prendre à cet égard.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a posé la question de l'avenir de la filière forêt - bois et des dispositions que le Gouvernement entend prendre à ce sujet. Ainsi qu'elle le souligne, le rapport de M. Jean-Louis Bianco, « La forêt, une chance pour la France », consacre le poids considérable de cette filière et la nécessité de la doter de moyens financiers plus ambitieux. Le ministère de l'agriculture et de la pêche a pleinement validé les orientations proposées par le rapport de M. Bianco et a défini leur mise en oeuvre par le recours à trois outils : une stratégie forestière nationale, une réforme des financements et une loi d'orientation et de modernisation forestière. La stratégie forestière nationale entend mettre en place les conditions d'une gestion durable des forêts et d'une compétitivité accrue des entreprises françaises de la filière forêt - bois. Les enjeux internes de cette stratégie consistent à mieux gérer les interfaces entre chaque maillon de la filière, à dégager des gains de productivité et à structurer une interprofession forte. Les enjeux externes de cette stratégie consistent, pour leur part, à écouter davantage les demandes de la société pour mieux construire une offre adéquate, à organiser la négociation entre offreurs et demandeurs de services pour entrer dans une dynamique de contractualisation, notamment dans les domaines des attentes environnementales et sociales. Afin d'appuyer la volonté manifestée par les différentes fédérations professionnelles concernées de renforcer leurs efforts conjoints pour répondre aux objectifs de la stratégie forestière nationale, le Gouvernement a décidé de réformer les financements forestiers. La suppression de la taxe forestière et de la taxe sur le défrichement qui alimentaient le fonds forestier national (FFN) s'accompagne de la suppression du compte spécial du Trésor et de la prise en charge intégrale par le budget de l'Etat des dépenses assumées jusqu'ici par le FFN. Par ailleurs, le projet de loi de finances 2000 a prévu un abondement supplémentaire de l'ordre de 200 MF au profit de la filière bois. Au total, l'effort budgétaire consenti par l'Etat pour cette filière se monte donc à près de 530 MF. Une autre partie des efforts financiers souhaités par le rapport de M. Bianco sera fournie à hauteur de 200 à 250 MF en moyenne sur sept ans par le volet forestier du plan national de développement rural, en application du règlement communautaire sur le développement rural. Enfin, la loi d'orientation et de modernisation forestière qui sera prochainement soumise au Parlement sera l'occasion de moderniser les textes, de dessiner clairement les orientations de la filière et d'affirmer une cohérence de l'approche des pouvoirs publics.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31192

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juin 1999, page 3378

Réponse publiée le : 3 janvier 2000, page 42